

PROGRAMME DE FORMATION

DIPLOME D'ETAT POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA DANSE – Coursus Pédagogique – Année 2

Publics Concernés :

Danseurs amateurs et professionnels

Pré requis :

Obtention de l'examen d'aptitude technique ou Dispense de l'EAT obtenue auprès de la DRAC d'après validation de l'expérience professionnelle.
Obtention des UV théoriques ou équivalences des UV théoriques validées par la DRAC.

Durée de la formation et modalités d'organisation

Cursus : **470 heures**.

Dates de la formation : du 16 octobre 2023 au 28 juin 2024

Période d'interruption : Vacances de Noël, semaine aux vacances d'hiver et de printemps selon emploi du temps

Horaires : 9h30/ 12h30 et 14h/17h

Lieu de formation : Studios du Cours – 76 rue du Rouet – 13008 MARSEILLE
Formation éventuellement à distance selon dispositions sanitaires

Observations et mises en pratiques avec des structures partenaires.

Organisation sous forme d'Unités d'Enseignement.

Formation éligible au CPF :

- option danse classique : 161355
- option danse contemporaine : 161353
- option danse jazz : 161354

Contenus & Objectifs Pédagogiques de la Formation :

Les contenus sont déclinés en application de l'Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation et aux annexes du présent arrêté.

Cette formation nécessite un temps de travail personnel important estimé à minima à 230 heures (*préparation des cours, recherches musicales et chorégraphiques, synthèse et rédaction des travaux...*).

Les volumes horaires sont donnés à titre indicatif

A / UE4 Tronc Commun : 330 heures

- **UE4 TC Éveil et Initiation à la danse : 150 heures**

Faire entrer l'enfant dans une pratique collective de danse, dans le respect des stades de son développement. L'éveil et l'initiation à la danse participent au processus global du développement des enfants : leurs coordinations neuromotrices, leurs postures, tant d'un point de vue corporel que psychologique, affectif, relationnel, conscient ou imaginaire. Par un dosage perpétuel entre rigueur et spontanéité, concevoir une pédagogie adaptée pour la conduite de cours d'Éveil à la Danse (enfants de 4 à 6 ans), et d'Initiation à la danse (enfants de 6 à 8 ans) et l'accompagner dans des expériences fondatrices.

- Prendre en compte les stades de développement des enfants de 4 à 6 ans et 6 à 8 ans
- Mettre œuvre des activités qui développent l'expérimentation et la créativité de l'élève
- Proposer des expériences perceptives courtes et ciblées
- Amener l'enfant à participer activement à une construction sensible de son corps et de sa conscience corporelle
- Donner les bases d'une construction corporelle ; mettre en perspective les propositions avec un futur apprentissage technique en danse

- **UE4 TC - Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : 81 heures**

Théorie et pratique de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

- Affiner sa conscience corporelle
- Développer l'observation et la lecture du mouvement
- Capacités à élaborer des pédagogies respectueuses de l'intégrité physique des élèves tout en développant des compétences techniques et sensibles

- Enrichir son enseignement

- **UE4 TC Ateliers Transversaux : 45 heures**

Ateliers formation musicale / rythme du corps

Ateliers composition chorégraphique

Ateliers transversaux

- **UE4 TC - Pédagogie Fondamentale : 54 heures**

Pédagogie fondamentale

Méthodologie de l'écrit, travail de recherche, documentation

Projet pédagogique

Projet professionnel, séminaire cadre d'activités et d'emplois

Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes diplômés en leur faisant prendre conscience d'appartenir à un territoire local, axe de dialogue et d'insertion dans une politique de développement économique, social, solidaire et culturel nationale, européenne.

Inscrire son activité d'enseignement dans l'environnement où l'on exerce : travailler en équipe, assurer un suivi quant au cadre de travail, maîtriser le fonctionnement de la structure afin d'informer élèves, parents ... dans une idée de progrès et de bienveillance.

Compétences visées :

- Prendre en compte la réalité des élèves : utiliser et adapter les outils et processus pédagogiques.
- Prendre en compte les caractéristiques de la matière enseignée
- Construire et animer une situation d'apprentissage collectif
- Amener l'élève à participer à une construction sensible de son corps et de sa conscience corporelle
- Mener des séquences d'apprentissage dans leurs dimensions techniques et artistiques.
- Développer l'expérimentation et la créativité de l'élève
- Construire une progression et utiliser des dispositifs d'évaluation
- Élaborer un projet pédagogique

B / UE4 - Pédagogie dans la spécificité : 140 heures

- **Enseigner les danses jazz, classique ou contemporaine :**

Le professeur de danse titulaire du D.E est chargé de l'enseignement des pratiques de danse classique, jazz et contemporaine. A ce titre, il transmet les savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome des élèves. Il assure les activités d'éveil, d'initiation et la conduite d'un apprentissage initial. Il accompagne le développement des pratiques artistiques, notamment en tenant rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

La formation permet d'atteindre les compétences visées par le **référentiel d'activités professionnelles du Ministère de la Culture** :

- acquérir les outils nécessaires à l'élaboration d'un projet pédagogique
- relier théorie et pratique
- développer des capacités d'analyses transversales
- transmettre l'art de la danse

Compétences visées :

- Détenir les savoirs techniques et artistiques de sa discipline
- Prendre en compte le traitement des fondamentaux dans sa spécificité
- Pouvoir construire une séance avec un objectif précis en adéquation avec le niveau des élèves
- Capacité à créer un rapport dynamique et sensible musique/danse
- Capacités à être en relation avec les élèves ; qualité du langage, observation, remédiation, adaptation...

Moyens et méthodes pédagogiques

Dématérialisation des ressources pédagogiques, emplois du temps, cahier enseignant ...

Fonds documentaire à disposition : livres, CD, DVD et ressources pédagogiques

Formation pratique

Cette formation, coordonnée et organisée par le centre de formation, a pour but de mettre les stagiaires en situation pédagogique avec des élèves de différentes tranches d'âges dans le cadre de la formation, dans les établissements, les écoles maternelles et élémentaires partenaires dans le cadre d'ateliers dansés. 2 studios de danse sont à disposition (instruments de musique, le matériel Hi-Fi, le lecteur DVD, les écrans).

Un réseau de lieux ressources proposés aux stagiaires : Arcade, bibliothèque de l'Alcazar, La Cité de la Musique, l'ENSDM, Conservatoire Danse et Musique de Martigues, Le Conservatoire de Danse de Toulon, KLAP, le Théâtre du Merlan Scène Nationale

Profil du (des) formateur(s)

Responsable pédagogique / coordinatrice : Marie VERDEUIL

Liste des formateurs, diplômés et compétences : voir liste sur le site

Modalités d'Évaluation de la formation

- **Contrôle Continu :**

Le CC compte à hauteur de 40 % de la note finale pour l'UE Pédagogie

Pour cette UE, la note de CC résulte de la moyenne des notes attribuées lors des situations d'évaluation prévues par le centre habilité au cours de la formation à l'UE au nombre desquelles, obligatoirement : 1 note permettant d'évaluer l'assiduité, l'implication et la progression de l'étudiant au cours de sa formation, 1 note relative à la situation d'éveil, 1 note relative à la situation d'initiation, 1 note d'examen blanc correspondant au format de l'évaluation terminale.

Un bulletin de suivi pédagogique est ouvert pour chaque stagiaire. Il reprend les renseignements de base et servira tout au long de la formation pour une évaluation continue de la progression du stagiaire :

Pour chaque unité d'enseignement, la mesure de la progression des stagiaires sera réalisée selon les étapes suivantes :

- Semestre 1 : maîtrise de son genre chorégraphique, intégration des connaissances théoriques, mises en situation pédagogiques.
- Semestre 2 : maîtrise de son genre chorégraphique, intégration des connaissances théoriques, mises en situation pédagogiques, Examens blancs.

Plus globalement, seront pris en compte :

- L'engagement dans les processus de formation : présence, ponctualité, engagement, travaux personnels, capacité d'échange
- Progression dans la posture et processus de cours (mises en situation pédagogiques)
- L'autoformation : implication continue dans le travail personnel.
- Élaboration d'un projet pédagogique

À l'issue de chacune de ces étapes, les formateurs renseignent le bulletin / suivi pédagogique de chaque candidat afin de faire part de leurs évaluations et axes de progrès aux élèves.

Les élèves prendront individuellement connaissance de ces retours.

Un entretien individuel pourra être proposé en cas de difficultés particulières à la demande de l'équipe pédagogique et/ou de l'élève.

Les bulletins ont valeur de contrôle continu dans le cadre des parcours de formation.

- **Évaluation terminale : examen pédagogique – Diplôme d'état**

Un jury validé par le ministère de la culture est chargé de l'évaluation finale des candidats selon les modalités suivantes :

Pédagogie – 1 heure 50 - conduite de 2 séquences d'enseignement et entretien.

- une séance d'éveil ou d'initiation – 30 minutes
- un cours technique à des élèves de plus de 9 ans dans l'option du candidat – 50 minutes
- un entretien – 30 minutes

Le Ministère de la Culture délivre le diplôme d'état d'enseignement de la danse après validation des 4 unités d'enseignement.

Le centre fournit une attestation de formation retraçant le parcours du candidat ainsi que les préconisations de l'équipe pédagogique.

Évaluation de la formation par les stagiaires

- ***Temps de concertation Stagiaires :***

Des moments réguliers de réflexion et synthèses écrites sur l'acquisition des connaissances et le déroulement de chaque module seront organisés en fin de cours, à l'initiative des apprenants ou de l'intervenant, afin de pouvoir déterminer au mieux la nature des adaptations à organiser, dans le cadre du programme : contenus, processus pédagogiques, besoins, nécessité d'organiser des groupes de travail...

Afin d'organiser et centraliser ces retours, des délégués sont élus pour chaque module. Ils transmettront ces documents à la référente pédagogique. Des adaptations (contenus, modalités) pourront être apportées en concertation avec la responsable pédagogique et les intervenants.

- ***Questionnaires de satisfaction :***

Des questionnaires de satisfaction seront à remplir à l'issue de la formation (questionnaires à chaud)

Ils comprennent des questions :

- « fermées » : appréciations du module / contenus / méthodologie / implication des formateurs ..
- « ouvertes » : vie dans le centre / projets / auto-évaluation / formations continues ..
- « administratives » : prise en charge administrative / emploi / statut ...

Un questionnaire « à froid » sera proposé 6 mois après la sortie de la formation permettant d'évaluer la formation suivie et d'apprécier l'insertion professionnelle.